

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 979 865

②1 N° d'enregistrement national : 12 58435

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 N 2/46 (2013.01), B 60 R 7/04

①2 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 10.09.12.

③0 Priorité : 13.09.11 US 13231513.

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 15.03.13 Bulletin 13/11.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : FAURECIA INTERIOR SYSTEMS,
INC. — US.

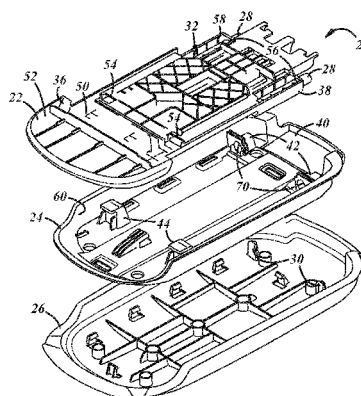
⑦2 Inventeur(s) : STOIA JONATHON.

⑦3 Titulaire(s) : FAURECIA INTERIOR SYSTEMS, INC..

⑦4 Mandataire(s) : CABINET LAVOIX.

⑤4 INSTALLATION ET RETENUE DE COMPOSANTS D'ACCOUDOIR COULISSANTS.

⑤7 Un mécanisme de coulissement destiné à être utilisé avec un accoudoir de véhicule (14) comprend une plaque coulissante (24) et une plaque stationnaire (22) en prise coulissante l'une avec l'autre par l'intermédiaire d'un accouplement qui comprend un guidage allongé (28), qui définit une direction de coulissement pour le mécanisme de coulissement et est retenu sur une des plaques (22, 24) par des éléments de retenue de guidage (42, 44), construits pour limiter le mouvement du guidage allongé (28) dans toutes les directions transversales à la direction de coulissement et positionnés à chaque extrémité du guidage (28), et un suiveur de guidage (38). Un dispositif d'espacement (30) est disposé à une extrémité du guidage (28) pour le maintenir en place dans la direction de coulissement pour maintenir la retenue.



FR 2 979 865 - A1



INSTALLATION ET RETENUE DE COMPOSANTS D'ACCOUDOIR COULISSANTS

La présente invention concerne généralement l'installation et la retenue de composants de console de véhicule possédant des éléments coulissants.

Les consoles de véhicule sont typiquement des ensembles multifonctionnels et sont souvent positionnés entre les côtés conducteur et passager d'un intérieur de véhicule.

5 De telles consoles peuvent comprendre une ou plusieurs zones de rangement, porte-gobelets, logements pour leviers de changement de vitesses ou de frein, prises de courant, range-monnaies, éclairages, cendriers, accoudoirs, portes articulées ou coulissantes, etc. Les consoles peuvent être agencées entre des sièges de type baquet
10 d'un dossier de siège ou d'un certain autre composant du véhicule. Certaines consoles s'étendent à partir d'un emplacement vers l'avant des sièges avant d'un véhicule jusqu'à un emplacement vers l'arrière des sièges avant du véhicule de sorte que des occupants dans toutes les zones du véhicule puissent accéder à et utiliser ses éléments. Certains composants d'un ensemble console peuvent être ajustables ou mobiles pour une
15 utilisation plus pratique par des occupants différents du véhicule.

Par exemple, la publication de demande de brevet US attribuée conjointement n° 2010/0072767 par D'Alessandro décrit un ensemble intérieur de véhicule qui comprend une console centrale et une partie coulissante utilisable pour coulisser dans des directions
20 vers l'avant et vers l'arrière sensiblement parallèles à un axe longitudinal de la console pour recouvrir et découvrir au moins un casier de rangement. La partie coulissante peut présenter une forme de C avec une partie par-dessus une extrémité terminale de la console et une partie sous l'extrémité terminale de la console. Lorsque la partie coulissante est déplacée vers l'arrière, au moins un casier de rangement peut être découvert par la partie par-dessus l'extrémité terminale et/ou la partie sous l'extrémité
25 terminale peut découvrir un plateau pratique pour l'utilisation par des passagers assis derrière les sièges avant du véhicule.

Conformément à un mode de réalisation, un mécanisme de coulissement destiné à être utilisé avec un accoudoir de véhicule est proposé qui comprend une plaque de retenue de guidage possédant des éléments de retenue de guidage et une plaque de
30 suiveur de guidage possédant un suiveur de guidage. Les plaques sont dans un agencement de chevauchement l'une avec l'autre. Le mécanisme de coulissement comprend également un guidage allongé qui est en prise coulissante avec le suiveur de guidage. Le guidage allongé comporte des extrémités opposées alignées le long d'une direction de coulissement, et chacune des extrémités opposées est retenue par un

élément de retenue de guidage différent de sorte que le mouvement du guidage allongé dans toutes les directions transversales à la direction de coulissement soit limité par les éléments de retenue de guidage. Un des éléments de retenue de guidage comprend une butée positionnée à une première extrémité du guidage allongé. Le mécanisme de coulissement comprend en outre un dispositif d'espacement positionné à l'extrémité opposée du guidage allongé de sorte que le guidage allongé se trouve entre la butée et le dispositif d'espacement. Le dispositif d'espacement limite la quantité de mouvement du guidage allongé dans la direction de coulissement et pour s'éloigner de la butée de sorte que la retenue de la première extrémité du guidage allongé soit maintenue par son élément de retenue de guidage correspondant.

Selon un autre mode de réalisation, l'élément de retenue de guidage qui retient l'extrémité opposée du guidage allongé comprend en outre une butée correspondante, et le dispositif d'espacement est positionné entre la butée correspondante et l'extrémité opposée du guidage allongé.

Selon un autre mode de réalisation, le dispositif d'espacement est une pièce séparée en contact avec au moins une parmi l'extrémité opposée du guidage allongé ou la butée correspondante.

Selon un autre mode de réalisation, le dispositif d'espacement est une pièce séparée en contact avec au moins une parmi l'extrémité opposée du guidage allongé ou la butée correspondante et une extrémité du dispositif d'espacement s'étend dans une ouverture formée à l'extrémité opposée du guidage allongé.

Selon un autre mode de réalisation, le mécanisme de coulissement comprend également un couvercle fixé à la plaque de retenue de guidage, et le dispositif d'espacement s'étend à partir du couvercle.

Selon un autre mode de réalisation, la plaque de retenue de guidage est une plaque coulissante et la plaque de suiveur de guidage est une plaque stationnaire de sorte que le guidage allongé se déplace avec la plaque coulissante lorsque les plaques se déplacent l'une par rapport à l'autre dans la direction de coulissement.

Selon un autre mode de réalisation, la plaque de retenue de guidage est une plaque stationnaire et la plaque de suiveur de guidage est une plaque coulissante de sorte que le suiveur de guidage se déplace avec la plaque coulissante lorsque les plaques se déplacent l'une par rapport à l'autre dans la direction de coulissement.

Selon un autre mode de réalisation, chacun des éléments de retenue comprend en outre une paroi de retenue, chaque paroi de retenue comprend une ouverture qui entoure sensiblement le guidage allongé pour limiter le mouvement du guidage allongé dans toutes les directions transversales à la direction de coulissement.

Selon un autre mode de réalisation, le mécanisme de coulissement comprend en outre une paire de guidages allongés agencés parallèlement à la direction de coulissement et en prise coulissante avec une paire correspondante de suiveurs de guidage de la plaque de suiveur de guidage. Chacun des guidages allongés comporte des extrémités opposées et chaque extrémité est retenue par un élément différent parmi les éléments de retenue de guidage de sorte que le mouvement des guidages allongés dans toutes les directions transversales à la direction de coulissement soit limité par les éléments de retenue de guidage. Chacun des éléments de retenue de guidage comprend une butée positionnée de sorte que chaque guidage allongé se trouve entre une paire correspondante de butées. Le mécanisme de coulissement comprend en outre un dispositif d'espacement interposé entre une des extrémités de chaque guidage allongé et la butée d'élément de retenue correspondante de sorte que le mouvement de chacun des guidages allongés dans la direction de coulissement soit limité pour maintenir la retenue des deux extrémités de chaque guidage allongé par les éléments de retenue de guidage respectifs.

Selon un autre mode de réalisation, un ensemble console de véhicule est proposé qui comprend une base de console et un accoudoir fixé à la base de console. L'accoudoir comprend le mécanisme de coulissement et une couverture décorative disposée par-dessus le mécanisme de coulissement.

Conformément à un autre mode de réalisation, un procédé de fabrication d'un mécanisme de coulissement destiné à être utilisé avec un accoudoir de véhicule est proposé. Le procédé comprend les étapes de : (a) mise en prise d'une première extrémité d'un guidage allongé avec un élément de retenue de guidage d'une plaque de retenue de guidage, le guidage allongé étant en prise coulissante avec un suiveur de guidage d'une plaque de suiveur de guidage ; (b) mise en prise d'une extrémité opposée du guidage allongé avec un autre élément de retenue de guidage de la plaque de retenue de guidage ; et (c) interposition d'un dispositif d'espacement entre la première extrémité du guidage et une butée de l'élément de retenue de guidage de l'étape (a) pour garantir la retenue des deux extrémités du guidage allongé par les éléments de retenue de guidage.

Selon un autre mode de réalisation, l'étape (c) comprend les étapes de : fourniture d'un couvercle possédant une saillie s'étendant à partir du couvercle ; et fixation du couvercle à la plaque de retenue de guidage de sorte que la saillie soit l'élément d'espacement interposé.

Selon un autre mode de réalisation, l'étape (c) comprend les étapes de : insertion d'une première extrémité du dispositif d'espacement dans une ouverture à la première

extrémité du guidage allongé ; et positionnement d'une extrémité opposée du dispositif d'espacement en contact avec ladite butée.

Selon un autre mode de réalisation, le procédé comprend en outre les étapes de :
5 (i) passage de ladite première extrémité du guidage allongé à travers une ouverture de retenue formée dans l'élément de retenue de guidage de l'étape (a) ; et (ii) ensuite passage de ladite extrémité opposée du guidage allongé à travers une ouverture de retenue formée dans l'élément de retenue de guidage de l'étape (b) tout en augmentant simultanément la quantité d'espace entre ladite butée et ladite première extrémité du guidage allongé.

10 Selon un autre mode de réalisation, le guidage allongé est à un angle incliné au cours de l'étape (i) par rapport à l'angle du guidage allongé au cours de l'étape (ii).

Au sein de la portée de la présente demande, il est envisagé que les divers aspects, modes de réalisation, exemples, caractéristiques et alternatives présentés dans les paragraphes précédents, dans les revendications et/ou dans la description suivante et
15 sur les dessins puissent être considérés indépendamment ou dans une quelconque association de ceux-ci. Par exemple, des caractéristiques décrites en association avec un mode de réalisation sont applicables à tous les modes de réalisation, sauf lorsqu'il y a une incompatibilité des caractéristiques.

Un ou plusieurs modes de réalisation vont ci-après être décrits conjointement avec
20 les dessins joints, sur lesquels des désignations similaires indiquent des éléments similaires, et sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'une partie d'un intérieur de véhicule, représentant un ensemble console de véhicule possédant un accoudoir coulissant, selon un mode de réalisation ;

25 la figure 2 est une vue en perspective d'un mode de réalisation d'un mécanisme de coulissement qui peut être utilisé avec l'ensemble console de la figure 1, représentant le mécanisme dans des positions étendue et rétractée ;

la figure 3 est une vue découpée du mécanisme de coulissement de la figure 2, représentant une plaque stationnaire, une plaque coulissante, un guidage allongé, et un
30 dispositif d'espacement sous forme de saillie, selon un mode de réalisation ;

la figure 4 est une vue en éclaté du mécanisme de coulissement de la figure 2, représenté à l'envers par rapport à la figure 2 ;

la figure 5 est une vue agrandie d'un élément de retenue de guidage de la figure 3 ;

35 la figure 6 est une vue agrandie d'un autre élément de retenue de guidage de la figure 3 ;

la figure 7 est une vue en perspective d'un élément de retenue de guidage de la figure 4 ;

la figure 8 est la vue agrandie de l'élément de retenue de guidage de la figure 5 représenté avec un dispositif d'espacement, selon un mode de réalisation différent ;

5 la figure 9 est une vue en perspective du mécanisme de coulissement de la figure 2 assemblé avec les guidages allongés à un angle incliné, selon un mode de réalisation ;

la figure 10 est une vue en perspective différente du mécanisme de coulissement de la figure 2 assemblé avec les guidages allongés à un angle incliné comme sur la figure 9, représentant une extrémité de chacun des guidages allongés ;

la figure 11 est une vue de dessus du mécanisme de coulissement de la figure 2 avec le couvercle omis, représentant les guidages allongés dans une position temporaire au cours de l'assemblage, selon un mode de réalisation ; et

la figure 12 est la vue de dessus de la figure 11 représentant les guidages allongés dans une position assemblée, selon un mode de réalisation.

Comme cela sera évident à partir de la description suivante, des plaques se chevauchant d'un mécanisme de coulissement destiné à être utilisé avec un accoudoir de véhicule peuvent être en prise coulissante l'une avec l'autre par l'intermédiaire d'un accouplement qui comprend un guidage allongé, tel qu'une tige tubulaire, et un suiveur de guidage. Des extrémités opposées du guidage allongé peuvent être retenues par des éléments de retenue de guidage à chaque extrémité. Chacun des éléments de retenue peut entrer en prise avec une extrémité du guidage allongé d'une manière qui limite le mouvement du guidage dans des directions transversales à une direction de coulissement du mécanisme. Au moins un des éléments de retenue peut également comprendre une butée positionnée à une extrémité du guidage allongé. Un dispositif d'espacement peut être agencé à l'autre extrémité du guidage allongé pour prendre, ou prendre en compte, l'espace supplémentaire à cette autre extrémité, où l'espace supplémentaire peut être utilisé pour aider l'assemblage du mécanisme de coulissement. Divers modes de réalisation comprenant une ou plusieurs de ces caractéristiques peuvent proposer un mécanisme de coulissement dans lequel le guidage est fermement retenu en tant que partie du mécanisme avec très peu de vraisemblance que le guidage se sépare de ses éléments de retenue.

Bien que les modes de réalisation décrits ci-dessous soient représentés comme faisant partie d'un accoudoir de véhicule destiné à être fixé à une console centrale où la direction de coulissement est vers l'avant et vers l'arrière par rapport au véhicule, il faut apprécier que le mécanisme de coulissement décrit peut être utilisé avec d'autres types

d'accoudoirs, tels que des accoudoirs de siège ou des accoudoirs de porte, conjointement avec d'autres composants de véhicule où un élément coulissant peut être utile. En outre, la direction de coulissement peut être dans une quelconque direction, telle que d'un côté à l'autre, vers le haut et vers le bas, ou dans une certaine autre direction. Il faut également noter que les dessins joints ne sont pas nécessairement à échelle et qu'un quelconque hachurage représenté est fourni pour la clarté pour distinguer parmi différents composants et n'est pas prévu pour limiter les types de matériaux qui peuvent être utilisés pour chaque composant.

En faisant à présent référence à la figure 1, un ensemble console de véhicule 10 est représenté. La console illustrée 10 est une console centrale positionnée entre des sièges avant séparés d'un véhicule et comprend une base de console 12 et un accoudoir coulissant 14. La base de console 12 est fermement fixée à la carrosserie de véhicule et peut comprendre une quelconque des diverses caractéristiques mentionnées auparavant, telles que des porte-gobelets, etc., formée dans la base ou dans un certain autre composant fixé à la base 12. Par exemple, le mode de réalisation particulier de la figure 1 comprend une zone de rangement positionnée en dessous de l'accoudoir 14, et l'accoudoir 14 est fixé de façon pivotante à la base d'une manière qui permet à l'accoudoir de servir également de couvercle ou porte qui s'ouvre dans la direction de la flèche incurvée pour donner accès à la zone de rangement. La caractéristique pivotante est facultative, car le mécanisme de coulissement décrit ci-dessous ne nécessite pas que l'accoudoir 14 soit ainsi fixé à la base de console 12 afin de fonctionner.

L'accoudoir 14 est fixé à la base de console 12 de sorte qu'il soit dans la partie supérieure de la console 10 et peut être dans un emplacement pratique pour qu'un conducteur ou passager l'utilise pour supporter un bras. L'accoudoir 14 est un accoudoir coulissant, ce qui signifie qu'au moins une partie de l'accoudoir coulisse dans une ou plusieurs directions de coulissement pour changer l'emplacement général de la partie supérieure de l'accoudoir. Par exemple, une partie d'accoudoir peut coulisser pour se déplacer jusqu'à un emplacement de support de bras plus pratique, pour se déplacer jusqu'à un emplacement pour ne pas gêner, pour découvrir une certaine autre partie de la console camouflée en dessous de celle-ci, ou pour une certaine autre raison. Dans le mode de réalisation illustré, une partie supérieure de l'accoudoir 14 est agencée pour coulisser dans une direction de coulissement représentée par le trait à double flèche qui est vers l'avant et vers l'arrière par rapport au véhicule. Sur la figure 1, l'accoudoir 14 est représenté dans une position vers l'arrière A et est également représenté dans une position vers l'avant B en traits tiretés. Des directions de coulissement autres ou supplémentaires sont possibles.

Dans ce mode de réalisation, l'accoudoir 14 comprend une couverture 16 et des composants de verrouillage 18 fixés à un mécanisme de coulissement, qui n'est pas visible en dessous de la couverture 16 sur la figure 1. La couverture 16 est disposée par-dessus le mécanisme de coulissement et peut comprendre divers composants, tels qu'une couche extérieure de matériau décoratif (par exemple, du cuir, un film ou tissu synthétique, ou un autre matériau) possédant une apparence et une sensation tactile souhaitées. La couverture 16 peut comprendre une couche facultative de mousse ou d'autre matériau amortissant entre la couche extérieure de matériau décoratif et le mécanisme de coulissement pour le confort et la sensation, et peut également comprendre un ou plusieurs autres composants tels qu'un cadre structurel, une plaque, des attaches, et/ou des languettes ou éléments de fixation. La couverture 16 est facultative, car il peut être possible de construire le mécanisme de coulissement pour qu'il soit suffisamment décoratif, ou la couverture 16 peut être intégrée en tant que partie du mécanisme de coulissement. Les composants de verrouillage 18 sont également facultatifs et sont représentés ici sous forme de composants qui sont fixés au mécanisme de coulissement et configurés pour aider cet accoudoir particulier monté de façon pivotante 14 à rester dans une position fermée. Les composants 18 pourraient être fixés à la base de console 12 ou omis entièrement, et plusieurs types différents de composants de verrouillage sont connus dans l'art.

La figure 2 représente un mode de réalisation d'un mécanisme de coulissement qui peut être utilisé avec l'accoudoir 14 de la console 10 représentée sur la figure 1 ou avec divers autres accoudoirs et/ou consoles. En particulier, la figure 2 représente le mécanisme de coulissement 20 de l'accoudoir 14 de la figure 1 avec la couverture 16 et les composants de verrouillage 18 retirés. La figure 2 représente le mécanisme de coulissement 20 dans la position vers l'avant B et dans la position vers l'arrière B en traits tiretés. La position A peut également être appelée position rétractée et la position B peut être appelée position étendue, car le mécanisme de coulissement 20 pourrait être monté de sorte que la partie supérieure de l'accoudoir s'étende vers l'arrière le véhicule ou dans toute autre direction.

En faisant référence à la figure 3, ce mécanisme de coulissement 20 est représenté dans la position rétractée et comprend une plaque stationnaire 22, une plaque coulissante 24, un couvercle 26, un guidage allongé 28, et un dispositif d'espacement 30. Les deux plaques 22, 24 sont agencées de sorte qu'elles se chevauchent au moins partiellement et soient en prise coulissante l'une avec l'autre par l'intermédiaire d'un accouplement 32 qui est formé par le guidage allongé 28 et un ou plusieurs composants d'une des plaques, qui, dans ce cas, est la plaque stationnaire 22. L'accouplement 32

peut également comprendre des douilles facultatives 34, comme cela est représenté. Les douilles 34 peuvent être utilisées pour aider à déterminer la quantité de frottement présente au niveau de l'accouplement 32 lorsque le guidage allongé 28 et la plaque stationnaire 22 du mode de réalisation illustré se déplacent l'un par rapport à l'autre. Par exemple, les douilles 34 peuvent être construites pour présenter un ajustement à frottement plus ou moins important avec le guidage 28 pour fournir un mécanisme de coulissement qui nécessite plus ou moins d'effort pour fonctionner, respectivement. Dans un mode de réalisation, les douilles 34 sont construites à partir d'un matériau mousse polymère, mais peuvent être construites à partir d'un quelconque matériau approprié qui fournit la quantité souhaitée de frottement avec le guidage 28.

La plaque stationnaire 22 est la partie du mécanisme de coulissement 20 qui ne se déplace pas dans ce mode de réalisation particulier. Par exemple, lorsqu'elle est utilisée en tant que partie de l'accoudoir 14 de la figure 1, la plaque stationnaire 22 est fixée à la base de console 12. Dans ce mode de réalisation, la plaque stationnaire 22 comprend une partie de base 36 et un suiveur de guidage 38. Telle qu'elle est agencée sur la figure 3, la plaque stationnaire 22 peut ainsi également être appelée plaque de suiveur de guidage 22. La plaque coulissante 24 est la partie du mécanisme de coulissement 20 qui se déplace dans ce mode de réalisation particulier. Par exemple, lorsqu'elle est utilisée en tant que partie de l'accoudoir 14 de la figure 1, la plaque coulissante 24 se déplace avec la partie supérieure de l'accoudoir par rapport à la base de console 12 alors que la plaque 22 reste stationnaire. Dans ce mode de réalisation, la plaque coulissante 24 comprend une partie de base 40 et des éléments de retenue de guidage 42 et 44 positionnés à des extrémités opposées 46, 48 du guidage 28. Telle qu'elle est agencée sur la figure 3, la plaque coulissante 24 peut ainsi également être appelée plaque de retenue de guidage 24. Dans l'agencement de la figure 3, le guidage allongé 28 est retenu par des éléments de retenue 42, 44 et se déplace conjointement avec la plaque coulissante 24 lorsqu'elle se déplace dans la direction de coulissement, alors que le suiveur de guidage 38 reste en place avec la plaque stationnaire 22. Dans un autre mode de réalisation, les éléments de retenue 42, 44 font partie de la plaque stationnaire 22 et le suiveur de guidage 38 fait partie de la plaque coulissante 24 de sorte que le guidage allongé 28 reste stationnaire et le suiveur de guidage 38 se déplace avec la plaque coulissante 24. Dans encore un autre mode de réalisation, la plaque stationnaire 22 peut être agencée au-dessus de ou par-dessus la plaque coulissante 24 de sorte qu'une partie inférieure de l'accoudoir se déplace d'une position rétractée à une position étendue par rapport à une partie supérieure fixe. Lorsque l'on fait référence aux modes de réalisation représentés sur les figures, les plaques 22 et 24 seront appelées plaques stationnaire et

coulissantes respectivement, mais il faut entendre que, en ce qui concerne les éléments de retenue de guidage décrits dans les présentes ou la manière dont de tels éléments présentent une interaction avec le guidage allongé, n'importe quelle plaque, parmi les plaques, peut être la plaque stationnaire ou coulissante, car les éléments de retenue peuvent être inclus avec l'une ou l'autre des plaques 22, 24.

En faisant à présent référence à la figure 4, une vue en éclaté du mécanisme de coulissement 20 des figures 2 et 3 est représentée de façon orientée à l'envers par rapport aux figures 2 et 3. Ce mode de réalisation comprend une paire de guidages allongés 28. Par conséquent, la plaque stationnaire 22 comprend une paire associée de suiveurs de guidage 38, et la plaque coulissante 24 comprend des paires associées d'éléments de retenue de guidage 42, 44. Les douilles 34 de la figure 3 ont été omises sur la figure 4. Comme cela a déjà été décrit, la plaque stationnaire 22 de ce mode de réalisation comprend la partie de base 36 et les suiveurs de guidage 38. La partie de base 36 présente généralement une forme de plaque, car elle est en général relativement plate, mais elle peut présenter toute autre forme et être fabriquée à partir d'un quelconque matériau. Dans un mode de réalisation, la partie de base 36 est construite à partir d'un matériau plastique, tel que du polypropylène, de l'ABS, du nylon, ou un autre matériau approprié et peut comprendre un réseau de nervures de renforcement, comme cela est représenté. La partie de base 36 peut comprendre d'autres éléments facultatifs, comme cela est représenté, tel qu'une partie de fixation 50, un élément de camouflage 52, des fentes de limitation 54, ou d'autres éléments. La partie de fixation 50 peut loger des éléments de fixation pour la fixation du mécanisme de coulissement à la base de console de la figure 1, par exemple. L'élément de camouflage 52 peut être positionné de sorte qu'il recouvre une partie d'une ouverture de zone de rangement de console ou un certain autre élément sous-jacent lorsque le mécanisme de coulissement est dans la position étendue. Les fentes de limitation 54 peuvent être incluses pour présenter une interaction avec un composant de la plaque coulissante 24 (par exemple, des parties des éléments de retenue 44 dans cet exemple) pour arrêter le mouvement vers l'avant de la plaque coulissante dans la position étendue. La partie de base 36 peut comprendre plusieurs autres éléments non décrits ici.

Chaque suiveur de guidage 38 est fixé à, ou est formé de façon intégrante avec, la plaque stationnaire (ou de suiveur de guidage) 22 et est un composant qui comporte des éléments qui entrent en prise de façon coulissante avec les guidages allongés 28 de sorte que la plaque 22 se déplace dans la même direction que la direction d'une extrémité à l'autre des guidages 28 lorsque les plaques 22 et 24 sont déplacées l'une par rapport à l'autre. Dans ce cas, les éléments d'entrée en prise du suiveur de guidage 38 sont des

ouvertures 56 (également représentées sur la figure 3) agencées à des extrémités opposées des suiveurs de guidage 38, qui peuvent présenter une forme complémentaire avec la surface supérieure des guidages allongés 28. Dans ce mode de réalisation particulier, les ouvertures 56 peuvent être généralement rondes ou circulaires pour loger et compléter la section transversale ronde des guidages 28, bien que les ouvertures 56 puissent présenter des formes différentes de la forme de section transversale des guidages 28. Par exemple, dans des modes de réalisation qui comprennent les douilles décrites auparavant, les ouvertures 56 doivent seulement être suffisamment grandes pour permettre aux guidages 28 de passer à travers et suffisamment petites pour guider la plaque 22 le long des guidages 28 alors que les douilles fournissent la quantité souhaitée de frottement à l'accouplement 32. Lorsque des douilles sont incluses, les suiveurs de guidage 38 peuvent comprendre des éléments de retenue de douille, tels que des nervures 58 ou d'autres éléments, qui maintiennent les douilles en place avec la plaque 22, qu'elle soit la plaque stationnaire, comme cela est représenté, ou la plaque coulissante dans d'autres modes de réalisation. Il n'est pas nécessaire que les ouvertures 56 entourent complètement le guidage 28, et des éléments autres que les ouvertures peuvent être utilisés pour entrer en prise avec le guidage. Les suiveurs de guidage 38 peuvent être intégrés avec la plaque 22, comme cela est représenté, ou peuvent chacun comprendre une ou plusieurs pièces fixées séparément. Dans ce mode de réalisation, les suiveurs de guidage 38 s'étendent à partir de la partie de base 36 vers la plaque coulissante 24 de sorte qu'ils soient positionnés entre les plaques 22, 24 lorsque les plaques sont assemblées l'une avec l'autre.

Comme cela a déjà été décrit, la plaque coulissante 24 du mode de réalisation illustré comprend la partie de base 40 et les éléments de retenue de guidage 42, 44. La partie de base 40 présente généralement une forme de plaque, car elle est généralement relativement plate, mais peut présenter une forme quelconque et être formée à partir d'un quelconque matériau, tel qu'un matériau plastique similaire ou un autre matériau approprié, comme cela est décrit ci-dessus en référence à la plaque stationnaire 22. Dans ce mode de réalisation, la partie de base 40 comprend des parois latérales 60 qui encerclent généralement le reste de la partie de base 40 et camouflent le guidage 28, l'accouplement 32, les éléments de retenue 42, 44 et d'autres éléments positionnés entre les plaques 22, 24 lorsqu'elles sont assemblées l'une avec l'autre. La partie de base 40 peut également comprendre diverses languettes, fentes, ouvertures, orifices ou autres éléments, comme cela est représenté, pour la fixation du couvercle 26, par exemple, ou dans un autre but quelconque.

Chaque élément de retenue de guidage 42, 44 est fixé à, ou est formé de façon intégrante avec, la plaque coulissante (ou plaque de retenue de guidage) 24. Chaque élément de retenue 42, 44 entre en prise avec et retient une extrémité du guidage allongé 28 d'une manière qui limite le mouvement du guidage 28 par rapport à la plaque 24 dans des directions transversales à la direction de coulissement. Autrement dit, lorsqu'il est retenu par les éléments de retenue 42, 44, le guidage 28 ne peut pas être retiré ou sortir de la plaque coulissante 24. Les éléments de retenue 42 et 44 peuvent être intégrés avec la plaque 24, comme cela est représenté, ou peuvent chacun comprendre une ou plusieurs pièces fixées séparément. Dans ce mode de réalisation, les éléments de retenue 42, 44 s'étendent à partir de la partie de base 40 vers la plaque stationnaire 22 de sorte qu'ils soient positionnés entre les plaques 22, 24 lorsque les plaques sont assemblées l'une avec l'autre. Les éléments de retenue 42, 44 vont être décrits de façon plus détaillée ci-dessous en référence à des figures supplémentaires suivant une brève description d'autres composants de mécanisme de coulissement.

Le couvercle 26 peut être fixé à la plaque coulissante 24 dans ce mode de réalisation. Il peut fournir au mécanisme de coulissement général une hauteur ou épaisseur supplémentaire et/ou fournir une structure supplémentaire au mécanisme de coulissement. Dans le mode de réalisation de la figure 4, le couvercle 26 comprend diverses languettes et fentes pour la fixation à la plaque coulissante 24 et/ou la couverture 16 de la figure 1, conjointement avec des bossages, des nervures de renforcement et des parois latérales. Le couvercle 26 peut également être construit à partir d'un quelconque matériau, tel que le plastique ou d'autres matériaux qui peuvent être utilisés pour construire les plaques 22, 24. Dans ce mode de réalisation particulier, une paire de dispositifs d'espacement 30 est intégrée avec le couvercle 26 sous forme de languettes ou de nervures qui s'étendent à partir d'une surface du couvercle qui fait face à la plaque coulissante 24. Les dispositifs d'espacement 30 s'étendent vers plaque coulissante 24 et sont positionnés le long du couvercle pour être généralement alignés avec les éléments de retenue 42 dans ce mode de réalisation pour aider le positionnement des extrémités de chacun des guidages allongés 28 au niveau de leurs éléments de retenue respectifs 42, 44, comme cela va être décrit de façon plus détaillée ci-dessous. Le couvercle illustré 26 est dimensionné et formé pour recouvrir sensiblement la totalité de la plaque coulissante 24, mais peut être configuré pour recouvrir seulement une partie de la plaque coulissante 24. Par exemple, le couvercle 26 peut être configuré essentiellement pour fournir des dispositifs d'espacement 30 et pourrait être dimensionné et présenter la forme d'une pièce plus petite qui recouvre seulement une zone de la plaque 24 associée avec les éléments de retenue 42.

Les guidages allongés 28 sont des composants qui peuvent généralement définir la direction de coulissement du mécanisme de coulissement. Comme cela est mieux représenté sur la figure 3, chaque guidage allongé 28 comprend des extrémités opposées 46, 48 agencées le long de la direction de coulissement. Dans ce mode de réalisation, la direction de coulissement est linéaire dans la direction entre les extrémités 46, 48, mais les guidages pourraient être incurvées entre les extrémités 46 et 48 pour définir une direction de coulissement variable ou un trajet de coulissement incurvé. Les guidages 28 peuvent présenter une section transversale constante. La section transversale de guidage peut présenter une quelconque forme, telle que la forme circulaire ou annulaire représentée sur les figures, ou toute autre forme. Les guidages peuvent être sous forme de tubes creux, comme cela est représenté, ou sous forme de tiges solides. Dans d'autres modes de réalisation, les guidages peuvent être sous forme de piste possédant une quelconque section transversale qui peut entrer en prise avec un suiveur de guidage possédant des éléments complémentaires. Les guidages 28 peuvent être construits à partir d'un quelconque matériau approprié, y compris des métaux ou plastiques. Dans un mode de réalisation, les guidages 28 sont construits à partir d'un métal léger, tel qu'un alliage d'aluminium, et présentent une forme tubulaire.

En faisant à présent référence à la figure 5, une vue agrandie d'un des éléments de retenue de guidage 42 à partir des figures 3 et 4 est représentée à une extrémité 46 du guidage allongé 28. Dans ce mode de réalisation, dans lequel l'élément de retenue 42 est formé de façon intégrante avec la plaque 24 (par exemple, par moulage par injection de plastique), l'élément 42 peut être sous forme de creux ou d'évidement formé dans la plaque 24 (ou sous forme d'élément vertical en vue orientée comme sur la figure 4). Autrement dit, l'élément de retenue 42 peut être formé de sorte qu'il soit positionné sur un côté 62 de la plaque 24 avec un accès à l'élément de retenue à partir d'un côté opposé 64 de la plaque 24. L'élément de retenue 42 peut comprendre une butée 66, une paroi de retenue 68, et une ouverture de retenue 70 formée dans la paroi 68. La butée 66 et la paroi 68 sont espacées l'une de l'autre dans la direction de coulissement. L'ouverture 70 remplit la fonction décrite auparavant de limitation du mouvement du guidage 28 dans des directions transversales à la direction de coulissement et est également indiquée sur la figure 4 pour la clarté. Dans le mode de réalisation illustré, où le dispositif d'espacement 30 est inclus en tant que partie de couvercle 26, au moins une partie du dispositif d'espacement 30 est interposée entre l'extrémité 46 du guidage allongé 28 et la butée 66. Le dispositif d'espacement 30 peut être en contact avec, ou à proximité de, l'extrémité 46 du guidage 28 pour limiter ou restreindre le mouvement du guidage 28 par rapport à la plaque 24 dans la direction de coulissement. Ceci n'est qu'un mode de

réalisation de l'élément de retenue 42. Dans un autre mode de réalisation, l'élément de retenue 42 peut comprendre seulement une paroi de retenue 68 s'étendant à partir du côté 62 de la plaque 24 et comprenant l'ouverture de retenue 70. Dans un tel exemple, le dispositif d'espacement 30 peut s'étendre à travers une ouverture séparée dans la plaque 24 pour limiter le mouvement du guidage 28 par rapport à la plaque 24 dans la direction de coulissement. Comme cela est noté ci-dessus, le couvercle 26 pourrait être configuré sous forme de composant plus petit qui recouvre seulement une partie de la plaque coulissante 24 associée avec l'élément de retenue 42. Par exemple, le couvercle 26 pourrait être une pièce qui s'encliquète dans le côté d'accès 64, ou est autrement fixée à celui-ci, de l'élément de retenue 42 et qui recouvre seulement la zone d'accès.

En faisant référence à la figure 6, une vue agrandie d'un autre des éléments de retenue de guidage 44 à partir des figures 3 et 4 est représentée à l'extrémité opposée 48 du guidage allongé 28. Dans ce mode de réalisation, l'élément 44 est formé de façon intégrante avec la plaque 24 de façon similaire à l'élément de retenue 42 de sorte qu'il soit positionné sur le côté 62 de la plaque 24 avec l'accès à l'élément de retenue 44 à partir du côté opposé 64 de la plaque. L'élément de retenue 44 peut comprendre une butée 72, une paroi de retenue 74, et une ouverture de retenue 76 formée dans la paroi 74. La butée 72 et la paroi 74 sont espacées l'une de l'autre dans la direction de coulissement. L'ouverture 76 remplit la fonction décrite auparavant de limitation du mouvement du guidage 28 dans des directions transversales à la direction de coulissement et est représentée en vue en perspective de l'élément 44 sur la figure 7 pour la clarté. La butée 72 peut être en contact avec, ou à proximité de, l'extrémité 48 du guidage 28 pour limiter ou restreindre le mouvement du guidage 28 par rapport à la plaque 24 dans la direction de coulissement. Ceci est seulement un mode de réalisation de l'élément de retenue 44. Dans un autre mode de réalisation, l'élément de retenue 44 peut comprendre la butée 72 et la paroi de retenue 74 s'étendant à partir du côté 62 de la plaque 24 sous forme de languettes ou nervures avec l'ouverture de retenue 76 formée dans la paroi 74.

En faisant référence aux figures 4 à 6, les éléments de retenue 42 et 44 du mode de réalisation illustré sont espacés l'un de l'autre le long de plaque 24 et positionnés aux extrémités respectives 46, 48 du guidage allongé 28. L'agencement est tel que le guidage allongé 28 soit positionné entre les butées 66 et 72. Plus spécifiquement, le guidage 28 est positionné entre la butée 72 de l'élément de retenue 44 et le dispositif d'espacement 30 dans ce mode de réalisation, où la distance entre la butée 66 et la paroi 68 de l'élément de retenue 42 est supérieure à la distance entre la butée 72 et la

paroi 74 de l'élément de retenue 44. Les guidages de retenue peuvent être inversés également de sorte que l'espacement de la butée à la paroi soit plus important pour l'élément de retenue 44 que pour l'élément de retenue 42, le dispositif d'espacement 30 étant positionné au niveau de l'élément de retenue 44 à la place. L'espacement plus important entre la paroi de retenue et la butée d'un des éléments de retenue peut être utile pour l'assemblage du mécanisme de coulissement, comme cela va être décrit de façon plus détaillée ci-dessous.

La figure 8 est la même vue que la figure 5 mais représente un mode de réalisation différent dans lequel le dispositif d'espacement 30' est un composant séparé, plutôt que de faire partie, du couvercle 26. Dans ce mode de réalisation, le dispositif d'espacement 30' comprend des première et seconde extrémités 31' et 33'. La première extrémité 31' s'étend dans l'ouverture 29 à l'extrémité 46 du guidage allongé 28. La première extrémité 31' peut être en contact avec l'extrémité 46 du guidage 28 et/ou la seconde extrémité 33' peut être en contact avec la butée 66, comme cela est représenté.

Le dispositif d'espacement particulier 30' illustré sur la figure 8 comprend en outre un prolongement ou une queue 35' qui peut être utilisé pour aider l'extrémité de guidage 33' dans l'ouverture 29 au cours de l'assemblage. Lorsque le dispositif d'espacement est un composant séparé, tel que le dispositif d'espacement illustré 30', il peut être construit à partir d'un matériau élastomère ou un certain autre matériau qui est facilement compressible de sorte qu'il s'ajuste de façon serrée entre l'extrémité 46 du guidage 28 et la butée 66, positionnant ainsi positivement l'extrémité opposée du guidage 28 au niveau de la butée d'élément de retenue qui y est positionnée. Naturellement, ceci est seulement un mode de réalisation d'un dispositif d'espacement séparé, car le dispositif d'espacement 30' peut être construit à partir d'un quelconque matériau approprié et dans diverses formes et tailles pour aider à restreindre ou limiter le mouvement du guidage 28 dans la direction de coulissement. Par exemple, une bille ou un bloc élastomère pourrait être utilisé en tant que dispositif d'espacement, ou le dispositif d'espacement pourrait être configuré pour s'étendre à travers une ouverture dans la butée 66. Le dispositif d'espacement pourrait également être fixé à un certain composant autre que le couvercle 26 également.

Un procédé de fabrication d'un mécanisme de coulissement destiné à être utilisé avec un accoudeur de véhicule va présent être décrit, en référence aux figures 9 à 12. Dans un mode de réalisation, le procédé comprend généralement les étapes de mise en prise d'une extrémité d'un guidage allongé avec un élément de retenue de guidage, de mise en prise d'une extrémité opposée du guidage allongé avec un autre élément de retenue de guidage, et d'interposition d'un dispositif d'espacement entre une des

extrémités de guidage et une butée d'un des éléments de retenue de guidage. Par exemple, en référence à la figure 9, les extrémités 46 des guidages allongés 28 sont mises en prise avec les éléments de retenue de guidage 42 en insérant les extrémités 46 à travers les ouvertures 70. Comme cela est représenté, les guidages 28 peuvent être
5 préalablement assemblés avec la plaque 22 de sorte que les guidages 28 et les suiveurs de guidage 38 soient en prise coulissante les uns avec les autres. Comme cela est représenté, les guidages allongés 28 peut avoir les extrémités 46 insérées à travers les ouvertures 70 bien qu'à un angle incliné par rapport à l'angle des guidages 28 dans l'assemblage fini. La figure 10 représente les extrémités 46 des guidages allongés 28 en
10 vue à partir du côté opposé ou d'accès 64 de la plaque 24 au cours de l'étape de procédé illustrative illustrée sur la figure 9. Les extrémités 46 des guidages 28 peuvent entrer en contact avec la butée d'élément de retenue au cours de cette étape, comme cela est représenté.

Dans cet exemple de procédé, les extrémités opposées 48 des guidages
15 allongés 28 peuvent alors être mises en prise avec les éléments de retenue 44 en réduisant l'angle incliné de sorte que les extrémités 48 s'alignent avec les ouvertures de retenue des éléments de retenue 44. Par exemple, les extrémités 48 des guidages peuvent reposer sur un bord de l'ouverture de retenue 76 représentée sur la figure 7, orientant ainsi la dimension allongée des guidages 28 dans la direction de coulissement
20 finale du mécanisme de coulissement. À ce stade, les guidages 28 sont dans une position temporaire, comme cela est représenté sur la figure 11, où les extrémités 46 sont en contact avec les butées, ou à proximité de celles-ci, des éléments de retenue 42 représentés à partir du côté d'accès 64 sur la figure 11. Dans cette position, il n'y a aucun dispositif d'espacement interposé entre les butées des éléments de retenue 42 et les
25 extrémités 46 des guidages. Les extrémités 46 sont retenues par les éléments de retenue 42, lorsqu'elles s'étendent à travers les ouvertures 70 qui limitent le mouvement des extrémités 46 dans des directions transversales à la direction de coulissement. Les extrémités opposées 48 du guidage allongé 28 ne sont pas retenues dans cette position temporaire, cependant.

30 Les guidages allongés 28 et/ou la plaque 22 sont ensuite insérés à travers les ouvertures de retenue des éléments de retenue 44 aux extrémités opposées 48. Cette étape peut être réalisée en déplaçant les guidages 28 dans la direction de coulissement et dans une direction générale s'éloignant généralement des éléments de retenue 42 et vers les éléments de retenue 44. Le déplacement des guidages 28 peut comprendre
35 l'application d'une force, dans la direction souhaitée, aux extrémités 46, séparément pour chaque guidage ou conjointement. Le mouvement des guidages dans la direction de

coulissement, telle qu'elle est indiquée par les flèches sur la figure 12, peut continuer jusqu'à ce que les extrémités 48 entrent en contact avec les butées 72 des éléments de retenue 44. Comme cela est représenté sur la figure 12, les deux extrémités 46 et 48 des guidages 28 sont retenues lorsque chaque extrémité passe à travers une ouverture de retenue des éléments de retenue respectifs 42, 44. Les guidages 28 sont ainsi empêchés de se déplacer dans les directions transversales à la direction de coulissement. Cependant, tel qu'il est configuré sur la figure 12, le guidage 28 est toujours libre de se déplacer pour retourner vers la butée 66 de l'élément de retenue 42. Les languettes, fentes, attaches ou autres éléments de fixation peuvent être utilisés pour maintenir les plaques 22 et 24 ensemble, en plus des suiveurs de guidage et des éléments de retenue de guidage chacun en prise avec le guidage 28.

Les dispositifs d'espacement sont alors interposés entre les extrémités 46 des guidages 28 et les butées 66 des éléments de retenue de guidage 42 pour garantir la retenue en restreignant ou limitant le mouvement des guidages 28 dans la direction de coulissement par rapport à la plaque 24. Le dispositif d'espacement peut être positionné entre les extrémités 46 et les butées 66 par insertion à partir du côté d'accès des éléments de retenue 42. Par exemple, le couvercle 26 de la figure 9 peut être assemblé sur la plaque 24 de sorte que les dispositifs d'espacement 30 limitent le mouvement dans la direction de coulissement des guidages 28 au moins suffisamment de sorte que les extrémités 48 des guidages ne puissent pas être retirées ou sorties par coulissement de leurs ouvertures de retenue associées. Les dispositifs d'espacement peuvent être utilisés pour appliquer la force susmentionnée aux extrémités 46 des guidages pour déplacer les extrémités 48 à travers leurs ouvertures de retenue correspondantes. Par exemple, les dispositifs d'espacement 30 du couvercle 26 peuvent être sous forme d'éléments en forme de cale avec des surfaces inclinées qui déplacent les guidages 28 dans la direction de coulissement lorsque le couvercle 26 est déplacé vers la plaque 24 pour la fixation.

Ainsi, un mécanisme de coulissement peut être construit avec un guidage fermement retenu sur une de ses plaques se chevauchant sans utiliser d'éléments de fixation mécaniques, d'adhésifs, de soudures, ou d'autres pièces ou procédés de fixation séparés, d'une manière qui ne permet pas au guidage de sortir de place, comme ce qui peut parfois se produire avec des éléments plus classiques qui s'encliquètent et sont dépourvus d'élément de fixation. Naturellement, ces types supplémentaires de retenue peuvent facultativement être inclus, mais leur nécessité peut être grandement réduite selon les enseignements fournis dans les présentes.

Il faut entendre que la partie précédente est une description d'un ou de plusieurs exemples préférés de modes de réalisation de l'invention. L'invention n'est pas limitée

au(x) mode(s) de réalisation particulier(s) décrit(s) dans les présentes, mais plutôt est définie seulement par les revendications ci-dessous. En outre, les déclarations contenues dans la description précédente concernent des modes de réalisation particuliers et ne doivent être interprétés comme limitant la portée de l'invention ou la définition de termes
5 utilisés dans les revendications, sauf si un terme ou une expression est expressément définie ci-dessus. L'homme du métier réalisera que divers autres modes de réalisation et divers changements et modifications du ou des mode(s) de réalisation décrit(s) sont possibles. Tous tels autres modes de réalisation, changements, et modifications sont prévus pour être au sein de la portée des revendications jointes.

10 Tels qu'ils sont utilisés dans cette description et les revendications, les termes « par exemple », « tel que », et « comme », et les verbes « comprenant », « possédant », « incluant », et leurs autres formes verbales, lorsqu'ils sont utilisés conjointement avec une liste d'un ou de plusieurs composants ou autres articles, doivent chacun être interprétés comme étant ouverts, ce qui signifie que la liste ne doit pas être considérée
15 comme excluant d'autres composants ou articles supplémentaires. D'autres termes doivent être interprétés en utilisant leur signification raisonnable la plus large sauf s'ils sont utilisés dans un contexte qui nécessite une interprétation différente.

REVENDEICATIONS

1. Mécanisme de coulissement destiné à être utilisé avec un accoudeur de véhicule (14), comprenant :

5 une plaque de retenue de guidage (24) possédant des éléments de retenue de guidage (42, 44) ;

une plaque de suiveur de guidage (22) possédant un suiveur de guidage (38) et étant dans un agencement de chevauchement avec la plaque de retenue de guidage (24) ;

10 un guidage allongé (28) en prise coulissante avec le suiveur de guidage (38) et possédant des extrémités opposées (46, 48) alignées le long d'une direction de coulissement, chacune des extrémités opposées étant retenue par un élément différent parmi les éléments de retenue de guidage (42, 44) de sorte que le mouvement du guidage allongé (28) dans toutes les directions transversales à la direction de coulissement soit limité par les éléments de retenue de guidage (42, 44), dans lequel un des éléments de retenue de guidage (42, 44) comprend une butée (66, 72) positionnée à
15 une première extrémité (46, 48) du guidage allongé (28) ; et

un dispositif d'espacement (30) positionné à l'extrémité opposée (46, 48) du guidage allongé (28) de sorte que le guidage allongé (28) se trouve entre la butée (66, 72) et le dispositif d'espacement (30), dans lequel le dispositif d'espacement (30) limite la quantité de mouvement du guidage allongé (28) dans la direction de coulissement et à
20 l'écart de la butée (66, 72) de sorte que la retenue de ladite première extrémité (46, 48) du guidage allongé (28) soit maintenue par son élément de retenue de guidage (42, 44) correspondant.

2. Mécanisme de coulissement selon la revendication 1, dans lequel l'élément de retenue de guidage (42, 44) qui retient ladite extrémité opposée (46, 48) du guidage allongé (28) comprend en outre une butée correspondante (66, 72), et le dispositif d'espacement (30) est positionné entre ladite butée correspondante (66, 72) et ladite extrémité opposée du guidage allongé (28).

3. Mécanisme de coulissement selon la revendication 2, dans lequel le dispositif d'espacement (30') est une pièce séparée en contact avec au moins une parmi ladite extrémité opposée (46, 48) du guidage allongé (28) ou ladite butée correspondante (66, 72).

4. Mécanisme de coulissement selon la revendication 3, dans lequel une extrémité (31', 33') du dispositif d'espacement (30') s'étend dans une ouverture (29) formée à ladite extrémité opposée (46, 48) du guidage allongé (28).

5. Mécanisme de coulissement selon la revendication 1, comprenant en outre un couvercle (26) fixé à la plaque de retenue de guidage (24), dans lequel le dispositif d'espacement (30) s'étend à partir du couvercle (26).

5 6. Mécanisme de coulissement selon la revendication 1, dans lequel la plaque de retenue de guidage (24) est une plaque coulissante et la plaque de suiveur de guidage (22) est une plaque stationnaire de sorte que le guidage allongé (28) se déplace avec la plaque coulissante lorsque les plaques se déplacent l'une par rapport à l'autre dans la direction de coulissement.

10 7. Mécanisme de coulissement selon la revendication 1, dans lequel la plaque de retenue de guidage (24) est une plaque stationnaire et la plaque de suiveur de guidage (22) est une plaque coulissante de sorte que le suiveur de guidage (38) se déplace avec la plaque coulissante lorsque les plaques se déplacent l'une par rapport à l'autre dans la direction de coulissement.

15 8. Mécanisme de coulissement selon la revendication 1, dans lequel chacun des éléments de retenue (42, 44) comprend en outre une paroi de retenue (68, 74), chaque paroi de retenue (68, 74) possédant une ouverture (70, 76) qui entoure sensiblement le guidage allongé (28) pour limiter le mouvement du guidage allongé (28) dans toutes les directions transversales à la direction de coulissement.

20 9. Mécanisme de coulissement selon la revendication 1, comprenant en outre :
une paire de guidages allongés (28) agencés parallèlement à la direction de coulissement et en prise coulissante avec une paire correspondante de suiveurs de guidage (38) de la plaque de suiveur de guidage (22), chacun des guidages allongés (28) possédant des extrémités opposées et chaque extrémité étant retenue par un élément différent parmi les éléments de retenue de guidage (42, 44) de sorte que le mouvement
25 des guidages allongés (28) dans toutes les directions transversales à la direction de coulissement soit limité par les éléments de retenue de guidage (42, 44), dans lequel chacun des éléments de retenue de guidage (42, 44) comprend une butée (66, 72) positionnée de sorte que chaque guidage allongé (28) se trouve entre une paire correspondante de butées (66, 72) ; et

30 un dispositif d'espacement (30) interposé entre une des extrémités de chaque guidage allongé (28) et la butée d'élément de retenue correspondante (66, 72) de sorte que le mouvement de chacun des guidages allongés (28) dans la direction de coulissement soit limité pour maintenir la retenue des deux extrémités de chaque guidage allongé (28) par les éléments de retenue de guidage respectifs (42, 44).

35 10. Ensemble console de véhicule (10), comprenant :
une base de console (12) ; et

un accoudoir (14) fixé à la base de console (12), dans lequel l'accoudoir (14) comprend le mécanisme de coulissement selon la revendication 1 et une couverture décorative (16) disposée par-dessus le mécanisme de coulissement.

5 11. Procédé de fabrication d'un mécanisme de coulissement destiné à être utilisé avec un accoudoir de véhicule (14), le procédé comprenant les étapes de :

(a) mise en prise d'une première extrémité (46, 48) d'un guidage allongé (28) avec un élément de retenue de guidage (42, 44) d'une plaque de retenue de guidage (24), le guidage allongé (28) étant en prise coulissante avec un suiveur de guidage (38) d'une plaque de suiveur de guidage (22) ;

10 (b) mise en prise d'une extrémité opposée (46, 48) du guidage allongé (28) avec un autre élément de retenue de guidage (42, 44) de la plaque de retenue de guidage (24) ; et

(c) interposition d'un dispositif d'espacement (30) entre la première extrémité (46, 48) du guidage (28) et une butée (66, 72) de l'élément de retenue de guidage (42, 44) de l'étape (a) pour garantir la retenue des deux extrémités (46, 48) du guidage allongé (28) par les éléments de retenue de guidage (42, 44).

12. Procédé de la revendication 11, dans lequel l'étape (c) comprend les étapes de :

20 fourniture d'un couvercle (26) possédant une saillie s'étendant à partir du couvercle (26) ; et

fixation du couvercle (26) à la plaque de retenue de guidage (24) de sorte que la saillie soit le dispositif d'espacement (30) interposé.

13. Procédé de la revendication 11, dans lequel l'étape (c) comprend les étapes de :

25 insertion d'une extrémité (31', 33') du dispositif d'espacement (30) dans une ouverture (29) à la première extrémité (46, 48) du guidage allongé (28) ; et

positionnement d'une extrémité opposée (31', 33') du dispositif d'espacement (30) en contact avec ladite butée.

14. Le procédé de la revendication 11, comprenant en outre les étapes de :

30 (i) passage de ladite première extrémité (46, 48) du guidage allongé (28) à travers une ouverture de retenue (70, 76) formée dans l'élément de retenue de guidage (42, 44) de l'étape (a) ; et

(ii) ensuite passage de ladite extrémité opposée (46, 48) du guidage allongé (28) à travers une ouverture de retenue (70, 76) formée dans l'élément de retenue de guidage (42, 44) de l'étape (b) tout en augmentant simultanément la quantité d'espace entre ladite butée (66, 72) et ladite première extrémité (46, 48) du guidage allongé (28).

15. Procédé de la revendication 14, dans lequel le guidage allongé (28) est à un angle incliné au cours de l'étape (i) par rapport à l'angle du guidage allongé (28) au cours de l'étape (ii).

1/4

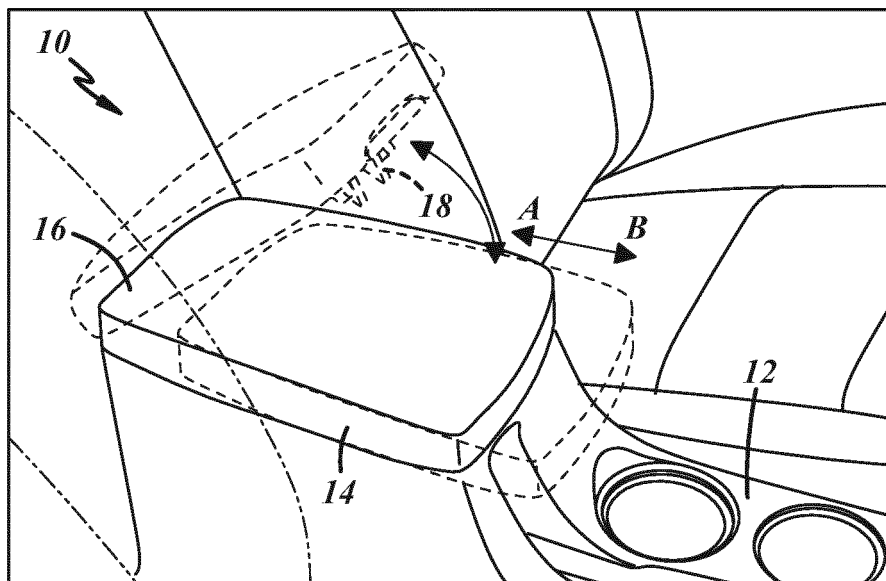


FIG. 1

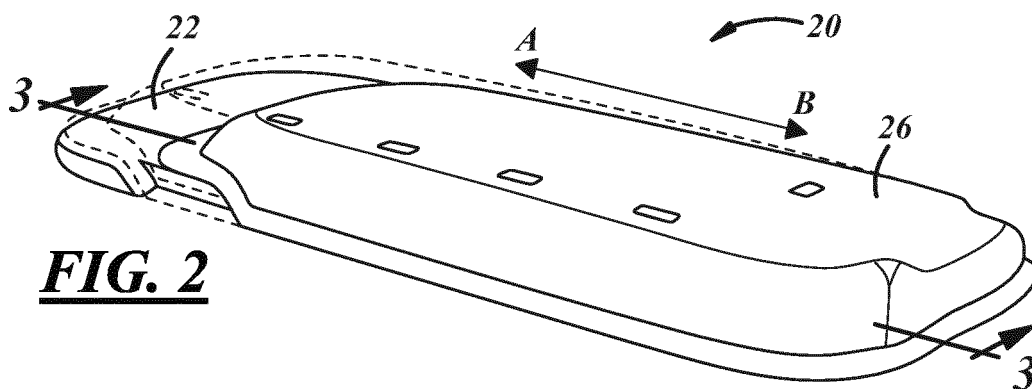


FIG. 2

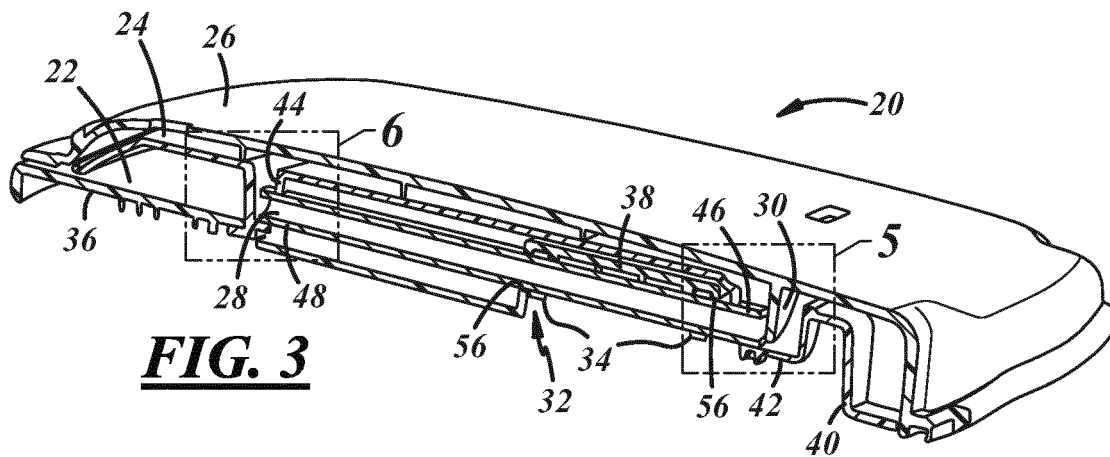


FIG. 3



FIG. 4

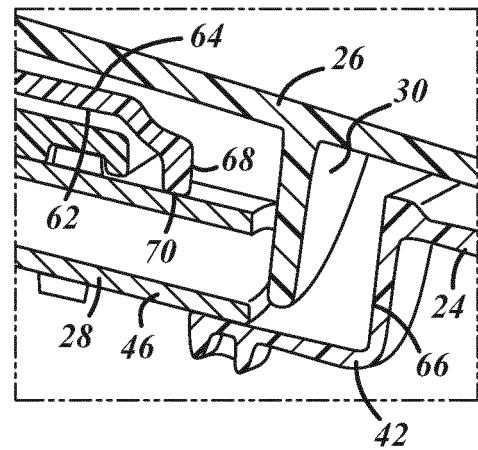


FIG. 5

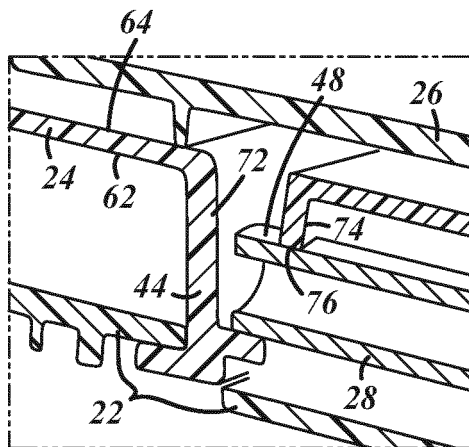
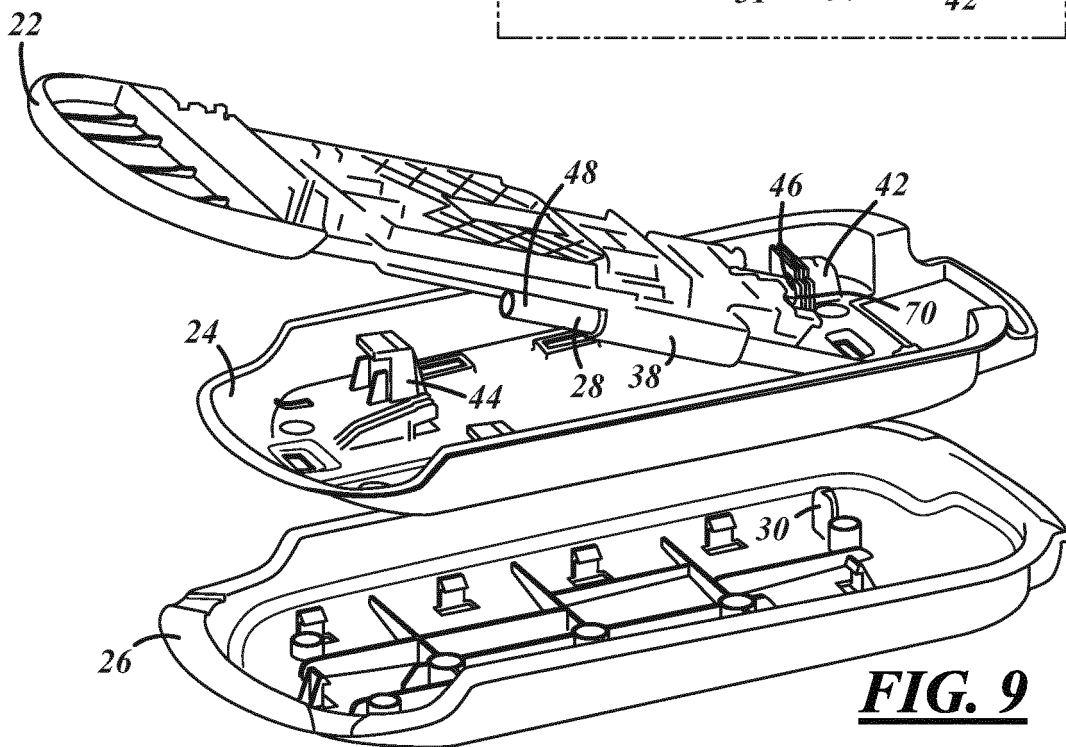
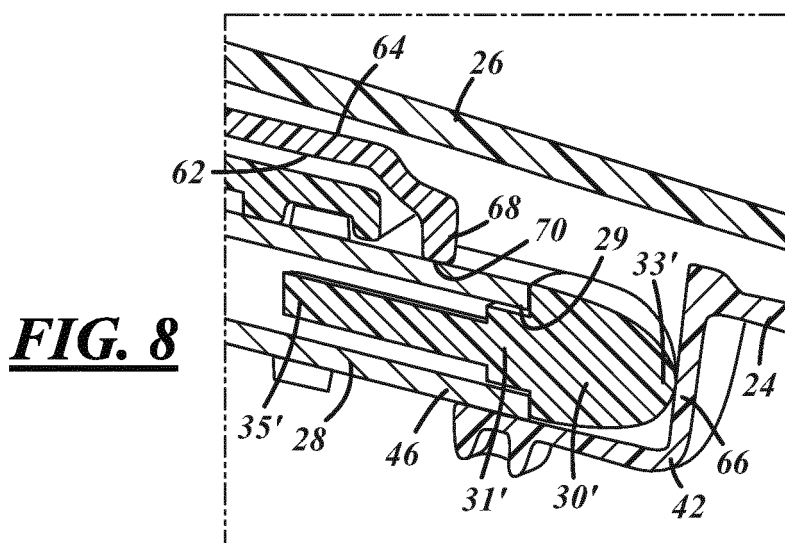
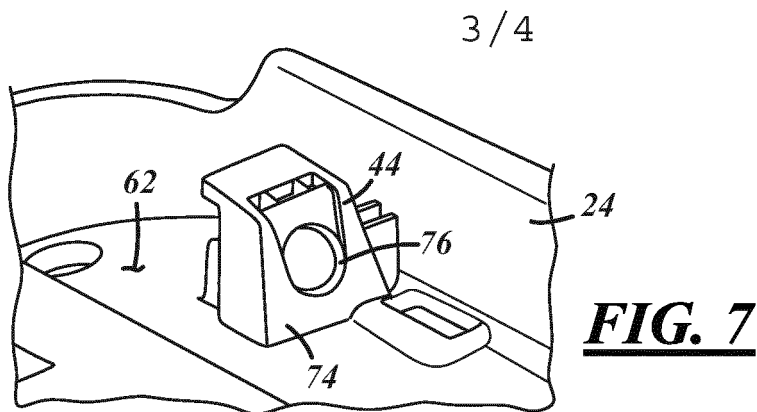


FIG. 6



4/4

